



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aérospatiale

Question écrite n° 49204

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la situation d'Aérospatiale. La fusion avec Dassault - certes necessaire dans le contexte europeen - ainsi que la privatisation et l'integration dans Airbus SA font craindre aux personnels une rationalisation de la production risquant de provoquer a moyen terme la fermeture de sites et d'engendrer des problemes sociaux importants. Plusieurs scenarios sont possibles. On semble s'orienter actuellement vers une integration, au sein de la future societe Airbus, limitee au bureau d'etudes et aux chaines d'assemblage finales, ce qui aurait pour effet de mettre en concurrence les usines de production francaises comme Meaulte, fournisseur d'Airbus, avec d'autres firmes operant au niveau europeen et mondial. Or, il pourrait etre envisage de rassembler toutes les branches d'activites au sein de la future societe afin de mieux permettre aux partenaires europeens actuels de rivaliser avec les societes aeronautiques americains. Il lui demande donc quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

En reponse aux mouvements de concentration dans l'aeronautique americaine, les quatre partenaires du Groupement d'Interet Economique Airbus Industrie sont parvenus au debut de l'annee 1997 a un protocole d'accord pour la transformation d'Airbus en une veritable entreprise avant l'an 2000. La future entite ajoutera aux fonctions communes (marketing, ventes, apres-vente), existant deja au sein du consortium, les fonctions d'ingenierie, de tests, de production, de sous-traitance et de services aux clients. Les grandes lignes du perimetre de la future societe ne seront pas connues avant la fin 1997, l'integration des actifs concernees devant, quant a elle, etre realisee au plus tard le 31 decembre 1999. Les partenaires de l'actuel GIE se donnent, en effet, jusqu'a la fin de l'annee pour s'entendre sur la valeur des actifs que chacun apportera, le poids de chaque partenaire au sein de la future societe devant rester conforme a sa participation actuelle au sein du consortium. La question de savoir quelles competences d'AEROSPATIALE seront transferees a la nouvelle structure Airbus est donc loin d'etre tranchee et les discussions entre les partenaires du GIE Airbus sont ralenties dans l'attente du rapprochement entre AEROSPATIALE et DASSAULT et de la privatisation du nouveau groupe. Une fois ces deux dossiers traites, les solutions renforçant la competitivite de la future entite Airbus devront etre privilegiees tout en preservant les interets strategiques et les effectifs du futur groupe AEROSPATIALE-DASSAULT. Les Pouvoirs Publics veilleront a preserver les effectifs des entreprises francaises et a minimiser les consequences sociales de la fusion AEROSPATIALE-DASSAULT et de l'integration des activites industrielles au sein d'Airbus.

Données clés

Auteur : [M. Gest Alain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49204

Rubrique : Construction aeronautique

Ministère interrogé : industrie, poste et telecommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1155

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2116